

RC Règlement de la Consultation

Prestation de location et de maintenance des photocopieurs du lycée Jean MERMOZ de Dakar

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES: 8/04/24 12 heures

SOMMAIRE

ARTICLE.1 - OBJET	
ARTICLE.2 - ETAT DES LIEUS	1
ARTICLE.3 - TYPE ET DUREE DE MARCHE	1
ARTICLE.4 - PIECES CONSTITUTIVES DE L'ACCORD-CADRE	1
ARTICLE.5 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	2
ARTICLE.6 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	2
ARTICLE.7 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	2
ARTICLE.8 - LISTE DES PIECES A FOURNIR A L'ATTRIBUTION	3
ARTICLE.9 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES DOSSIERS	3
ARTICLE.10 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	3

Prestations de location et de maintenance des photocopieurs du lycée français Jean MERMOZ de DAKAR

DESCRIPTIF

ARTICLE.1 - OBJET

Le présent document a pour objet de préciser les données de bases et le contenu des prestations nécessaires à la location et la maintenance des photocopieurs du lycée français Jean MERMOZ de DAKAR.

Le site concerné par le présent marché est situé à DAKAR.

ARTICLE.2 - ETAT DES LIEUX

Une visite OBLIGATOIRE est prévue le : 13 mars 2024 à 14 heures.

L'offre du candidat qui ne se présentera pas aux visites prévues sera écartée.

Le candidat devra préalablement confirmer son intention de se rendre aux visites par mail à entretien@lyceemermozdakar.org

ARTICLE.3 - TYPE ET DUREE DE MARCHE

Ce marché est conclu pour une période **d'un an**, reconductible deux (2) fois, par tacite reconduction, à compter de sa notification, sans pouvoir excéder 3 ans.

La prestation débutera à compter du 15/06/24 pour le lot 1 et au 01/12/2024 pour le lot 2.

Le marché est conclu pour un montant minimum de 20 000 000 FCFA/HT (francs CFA) annuel.

ARTICLE.4 - PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Le dossier de consultation comporte les documents suivants :

- Le présent règlement de Consultation (RC),
- L'acte d'engagement (AE),
- Le bordereau de prix
- Le CCAP
- Le CCTP
- Le formulaire adresse électronique.

Le lycée se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours avant la date fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE.5 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE.6 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures et les offres doivent être rédigées en français. Chaque candidat devra obligatoirement produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature

- Une déclaration de candidature,
- Un document présentant les renseignements suivants :
 - Renseignements relatifs aux effectifs et moyens techniques : effectif total des personnels et importance du personnel d'encadrement, diplômes et qualifications des personnels, moyens matériels et techniques dont dispose le candidat,
 - ➤ Références du candidat (liste des principales fournitures et services fournis indiquant le montant, année, établissement destinataire) ;
 - ➤ Le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du présent marché réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles.

PIECES DE L'OFFRE

- L'acte d'engagement accompagné d'un RIB,
- Le bordereau de prix,
- L'offre détaillée du candidat.

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire.

Seul le candidat informé que son offre est retenue sera tenu de signer un acte d'engagement.

ARTICLE.7 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les critères de sélection des candidatures sont les capacités professionnelles (effectifs et références), techniques (moyens techniques) et financières (chiffre d'affaires) du candidat.

Les critères de sélection des offres sont les suivants, avec leur pondération :

- Qualité technique de l'offre (60 %), appréciée en fonction de l'offre du candidat,
 - Qualité du service 30%
 - o Organisation, qualification, expérience des personnels 20%
 - Protection de l'environnement et des personnels, avec notamment la prise en compte de la parité au sein de l'entreprise soumissionnaire 10%
- Prix (40 %), appréciée en fonction des montants indiqués dans les annexes financières.

La note du critère Prix est calculée comme suit :

Note Prix de l'offre = (Prix de l'offre la moins élevée/Prix de l'offre du candidat noté) x 40

ARTICLE.8 - LISTE DES PIECES A FOURNIR A L'ATTRIBUTION

Le candidat retenu devra justifier par tous moyens de la régularité de la situation de sa société devant les administrations sociales et fiscales sénégalaises. Il devra en outre fournir un justificatif de son inscription au registre du commerce et des sociétés ;

Le candidat devra en outre déclarer être en règle avec la règlementation en matière de droit salarial et de sécurité sur le lieu de travail.

ARTICLE.9 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES DOSSIERS

Les dossiers de candidatures seront exclusivement rendus de manière dématérialisée, par mail, via un envoi unique (via plateforme d'échange si nécessaire) avant la date indiquée en page de garde. Toute autre présentation est exclue et donc ne sera pas prise en considération. Toute pièce excédentaire sera écartée lors de l'analyse des offres.

En cas de double envoi ou d'envois successifs (plusieurs offres électroniques), l'attention des candidats est attirée sur l'obligation du Lycée français Jean MERMOZ de n'ouvrir que le dernier maili reçu ; tous les mails précédents seront détruits.

La remise d'offres par voie électronique s'effectue à l'adresse suivante :

marche@lyceemermozdakar.org

ARTICLE.10 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les demandes de renseignements devront être adressées au Lycée **exclusivement par écrit** avant le 25 mars 2024 à l'adresse suivante : marche@lyceemermozdakar.org

Page 3